

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES

DIRECTION DES ARCHIVES

**DELEGATION DE LA FRANCE LIBRE AUPRES DES
GOUVERNEMENTS ALLIES ETABLIS AU CAIRE**

763PO/1/1-18

Répertoire numérique détaillé
établi par Alexandre COJANNOT, conservateur du patrimoine,
avec la collaboration d'Olivier CHANTRIAUX

nombre d'articles : 18

dates extrêmes : 1940-1944

PARIS – 2007

FICHE DE DESCRIPTION

1. – Identification

1.1 – Référence.

FR, M.A.E., Paris, Guerre 1939-1945 France libre, Délégation auprès des gouvernements alliés établis au Caire.

N.B. Transféré au Centre des Archives diplomatiques de Nantes en mai 2012, le fonds a pris la cote 763PO/1.

1.2 – Intitulé.

Délégation du CFLN, puis du GPRF auprès des gouvernements grec et yougoslave établis au Caire.

1.3 – Dates extrêmes.

1940-1944.

1.4 – Niveau de description.

Fonds.

1.5 – Importance matérielle.

18 articles en 5 cartons, soit 0,55 m. l.

2. – Description du contexte

2.1 – Nom des producteurs.

Producteur principal : délégation du Comité français de libération nationale auprès des gouvernements grec et yougoslave établis au Caire (février-juillet 1944) ; devenue délégation du Gouvernement provisoire de la République française auprès des gouvernements grec et yougoslave établis au Caire (juillet-septembre 1944)

Producteur secondaire : délégation de la France libre en Égypte (1940-1941), puis délégation du Comité national français en Égypte (1941-1943) et délégation de Comité français de libération nationale en Égypte (1943-1944).

2.2 – Contexte historique.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, la France était représentée en Égypte par un réseau consulaire extrêmement dense, résultat de sa présence séculaire dans la région, et une légation de France, issue de la fusion en 1920 de l'agence diplomatique et du consulat général du

Caire¹. À la tête de la légation se trouvait alors le diplomate Jean Pozzi, nommé quelque cinq mois avant la déclaration de guerre, le 28 mars 1939. Il resta en poste au Caire jusqu'au début de l'année 1942, lorsque le gouvernement égyptien – par décision du conseil des ministres du 5 janvier, signifiée au représentant français le 6 – rompit ses relations diplomatiques avec l'État français. Ayant confié les biens et les intérêts nationaux en Égypte au chargé d'affaires suisse, le personnel diplomatique et consulaire français quittèrent le Caire le 19 février 1942, à l'exception de Jean Pozzi et de son épouse, qui partirent le 29 mars suivant².

En face de cette représentation de la France officielle s'était cependant constituée entre-temps, à la suite de l'armistice franco-allemand du 22 juin 1940, celle de France libre du mouvement gaulliste. Le 16 novembre 1940, le général Georges Catroux avait été nommé par le général de Gaulle délégué général de la France pour l'Orient, en résidence, dans un premier temps, au Caire. Dès le 21 novembre suivant, le nouveau délégué général proposait le nom du baron Louis de Benoist, alors agent supérieur de la Compagnie universelle du canal de Suez et président du comité local des anciens combattants, pour le poste de délégué de la France libre en Égypte. Approuvée sur le principe dès le 29 novembre, cette nomination fut formellement arrêtée en mai 1941, en attendant la cérémonie officielle d'investiture par le général de Gaulle qui eut lieu 21 avril 1942³.

La délégation générale pour l'Orient telle qu'elle fut initialement confiée au général Catroux en 1940 recouvrait une zone de compétence immense, depuis les Balkans à l'Ouest jusqu'à l'Inde à l'Est. Le royaume de Grèce, qui venait d'entrer dans la guerre à la suite de l'ultimatum italien du 28 octobre 1940, et celui de Yougoslavie son voisin, encore neutre, en faisaient donc partie. Quelques mois plus tard, le 6 avril 1941, l'Allemagne décidait d'envahir ces deux États pour soutenir son allié italien. Au terme de la campagne allemande, achevée en mai 1941 par la bataille de Crète, la Grèce et la Yougoslavie étaient divisées, dotées de gouvernements alliés à l'Axe et pour partie occupées par les forces allemandes, italiennes et bulgares. Les rois Georges II de Grèce et Pierre II de Yougoslavie prirent alors la route de l'exil. Le premier, réfugié un temps en Égypte, s'établit bientôt à Londres, mais son gouvernement et les restes de l'armée grecque demeurèrent en Égypte jusqu'à la fin de la guerre. Le second, en revanche, d'abord parti pour Londres, s'installa lui-même au Caire avec son gouvernement pendant l'été 1943.

Le général Catroux ayant quitté l'Égypte pour le Liban en 1941, c'est au baron de Benoist, en tant que délégué en Égypte, qu'il incombait de représenter la France libre auprès des gouvernements royaux grec puis yougoslave en exil au Caire. Malgré l'absence de reconnaissance officielle de la France libre par le gouvernement égyptien, Benoist organisa de fait sa délégation en véritable représentation diplomatique, aidé en cela par le départ de la mission diplomatique vichyste au début de l'année 1942. Après sa création le 3 juin 1943, le Comité français de libération nationale fut aussitôt reconnu par les gouvernements grec et yougoslave du Caire et Benoist suggéra alors à René Massigli, commissaire aux relations extérieures, d'établir une représentation spécifique auprès de ceux-ci. La décision en fut prise au début de l'année suivante, par un décret du 14 février 1944 créant la *délégation du CFLN auprès des gouvernements grec et yougoslave au Caire*. Nommé délégué par décret du 22 février suivant, le diplomate Jean Baelen arrivait au Caire le 26 du même mois⁴.

Jean Baelen, né en 1899 et entré dans la Carrière en 1920 par les services administratifs du ministère, se trouvait au début de la guerre en poste à Sofia, en tant que secrétaire d'ambassade de 2^e classe. Envoyé le 1^{er} décembre 1940 à l'ambassade de France en Turquie, il fut promu le 16 mars suivant dans les fonctions de conseiller de 1^{ère} classe, mais déclara le mois de mai suivant à l'ambassadeur son refus de continuer à travailler pour le gouvernement de Vichy⁵. Mis en

¹ Décret du 28 novembre 1920.

² M. A. E., Paris, Personnel, 3^e série, vol. 233.

³ M. A. E., Paris, Guerre 1939-1945 France libre, Londres-Alger, vol. 333.

⁴ T. D., Le Caire n° 162, 28 février 1944 (M. A. E., Paris, Délégation auprès des gouvernements en exil au Caire, vol. 16).

⁵ M. A. E., Paris, Personnel, 4^e série, vol. 404.

disponibilité par arrêté du 1^{er} juin, avant d'être révoqué le 13 et déchu de la nationalité française le 4 octobre, Baelen rejoignit à Beyrouth le général Catroux, dont il devint le chef du cabinet politique. C'est seulement après avoir refusé le poste de délégué du CFLN à Tunis, qui lui fut proposé en novembre 1943, puis avoir été nommé, mais non envoyé, à Moscou en janvier 1944, que Baelen prit ses fonctions de délégué auprès des gouvernements grec et yougoslave au Caire en février 1944, en tant que conseiller d'ambassade de 1^{ère} classe avec rang de ministre plénipotentiaire ⁶. Lui était adjoint le secrétaire d'ambassade François Puaux, fils de l'ambassadeur Gabriel Puaux alors résident général au Maroc.

La mission de Jean Baelen auprès du roi de Yougoslavie fut cependant de courte durée. Dès le début du mois de mars 1944, Pierre II quittait en effet Le Caire pour Londres, où il épousa le 20 mars suivant Alexandra de Grèce et proclama à la suite son programme de reprise du pouvoir politique. Le 19 juillet, le gouvernement yougoslave notifiait à Baelen le transfert de siège dans la capitale britannique ⁷. Par télégramme diplomatique du 8 août, le commissariat des relations extérieures le confirmait dans sa délégation en Égypte auprès du gouvernement grec, tandis que la représentation du GPRF auprès du souverain yougoslave était désormais confiée à Maurice Dejean, délégué auprès des gouvernements alliés établis à Londres ⁸.

Quelque trois semaines plus tard, le 29 août, c'était le gouvernement grec qui annonçait à son tour son départ du Caire, « pour l'Italie » ⁹. La libération de la péninsule hellénique allait en effet bon train et un cabinet d'union nationale était alors en cours de formation autour du conservateur Georges Papandréou. Le 8 septembre, Baelen quittait Le Caire pour suivre le gouvernement grec à Naples, puis de Naples à Athènes, libérée dès le 12 octobre.

2.3 – Dates de constitution.

Février à novembre 1944.

2.4 – Historique de la conservation.

Jusqu'à son traitement en 2007, le fonds était conservé par le département des Archives historiques dans quatre boîtes d'archives anciennes portant des étiquettes à en-tête de l'ambassade de France en Grèce. Jean Baelen ayant suivi le gouvernement grec à Naples, en septembre 1944, puis à Athènes en 1945, ses archives furent incorporées à celles de l'ambassade de France en Grèce, d'où elles ont normalement été versées à la direction des Archives, à une date inconnue.

2.5 – Modalités d'entrée.

Versement.

3. – Description du contenu

3.1 – Présentation du contenu.

Le fonds, conservé apparemment dans son intégralité, reflète précisément les différentes activités de la délégation Baelen, soit celles d'une représentation diplomatique de plein exercice établie auprès de deux États en exil. Les deux premières parties du classement sont en effet

⁶ *Ibidem.*

⁷ M. A. E., Paris, Délégation auprès des gouvernements en exil au Caire, vol. 13.

⁸ *Ibidem.*

⁹ M. A. E., Paris, Délégation auprès des gouvernements en exil au Caire, vol. 6.

consacrées au suivi des affaires grecques et yougoslaves et aux relations entretenues par ces deux pays avec le CFLN puis le GPRF. La troisième partie regroupe différents dossiers documentaires relatifs aux pays de la zone balkanique et, plus généralement, aux relations internationales dans le cadre de la libération de l'Europe. Enfin, a été regroupé dans une quatrième partie tout ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement de la délégation. Tous les dossiers se terminent avec le transfert de la délégation du Caire à Naples, seuls quelques rares documents postérieurs étant datés de cette dernière ville.

Beaucoup plus nombreux sont en revanche les dossiers et documents antérieurs à la création de la délégation Baelen. Ceux-ci proviennent des différents représentants du mouvement gaulliste présents en Égypte depuis 1940, qui avaient eu successivement la charge de suivre les affaires balkaniques, puis, à partir de 1941, d'assurer les relations de la France libre avec les officiels grecs et yougoslaves en exil en Égypte. La plupart sont en fait issus des services de Louis de Benoist, délégué de la France libre en Égypte, qui accueillit Jean Baelen au Caire le 26 février 1944 et lui transmit très certainement ses fonds de dossiers relatifs à la Grèce et à la Yougoslavie. Le fonds des archives du comité de la France libre en Égypte et celui de la délégation Benoist n'ayant semble-t-il pas été conservés, ces fragments constituent une source de première importance pour l'histoire de la France libre en Égypte.

3.2 – Tris et éliminations.

Archives historiques, à conservation définitive.

3.3 – Accroissements.

Fonds clos.

3.4 – Mode de classement.

Le classement adopté lors du traitement du fonds en 2007 a respecté le plan originel dans ses grandes lignes. Parmi les dossiers géographiques, l'ordre ancien a cependant été remplacé par un ordre alphabétique des noms de pays. Une table de concordance entre le présent inventaire et l'ancien plan de classement a été établie (voir ci-dessous, p. 13).

À noter : De nombreuses cotes anciennes commençant par la rubrique « A-VII » se trouvent sur les documents antérieurs à la création de la délégation du CFLN auprès des gouvernements grec et yougoslave en février 1944. Cette cote n'existant pas dans le plan de classement de la délégation, il s'agit à l'évidence de cotes relevant du plan de classement antérieur de la délégation de la France libre en Égypte. Les documents qui les portent ont donc dû être transmis à Jean Baelen lors de son arrivée au Caire, par le baron de Benoist, délégué du CFLN en Égypte.

4. – Conditions d'accès et d'utilisation

4.1 – Statut juridique.

Archives publiques.

4.2 – Accessibilité.

Selon le *Code du patrimoine*, articles L. 213 1-3.

4.3 – Droits d’auteur, conditions de reproduction.

4.4 – Langue des documents.

Français.

4.5 – Caractéristiques matérielles.

4.6 – Instruments de recherche

Répertoire numérique détaillé.

5 – Sources complémentaires

5.1 – Localisation des originaux.

5.2 – Existence de copies.

5.3 – Sources complémentaires dans le service.

M.A.E., Paris, Guerre 1939-1945 France libre, délégation auprès des gouvernements établis à Londres. Fonds de la délégation française auprès des gouvernements alliés établis à Londres, dite Mission Dejean (1943-1945).

M.A.E., Paris, Guerre 1939-1945 France libre, Londres-Alger. Fonds du Commissariat des Affaires étrangères du CNF (1940-1943) et du CFLN (1943-1944). Voir en particulier :

- art. 245-248 : CNF, politique extérieure des puissances, dossier relatif à l’Égypte (1941-1943) ;
- art. 255 : CNF, politique extérieure des puissances, dossier relatif à la Grèce (1940-1943) ;
- art. 288 : CNF, Politique extérieure des puissances, dossier relatif à la Yougoslavie (1940-1943) ;
- art. 333-334 : CNF, représentations et délégués à l’étranger, dossiers relatifs à l’Égypte (1940-1943) ;
- art. 362 : CNF, comités, dossier relatif à la Grèce (1940-1941) ;
- art. 369-370 : CNF, comités, dossier relatifs à l’Égypte (1940-1943) ;
- art. 348-349 : CFLN, politique extérieure, dossiers relatifs à l’Égypte, à la Grèce et à la Yougoslavie (1943-1944) ;
- art. 1107-1108 : CFLN, questions économiques et financières, dossiers relatifs à l’Égypte (1943-1944) ;
- art. 1113 : CFLN, questions économiques et financières, dossier relatif à la Grèce (1943-1944) ;
- art. 1143 : CFLN, questions économiques et financières, dossier relatif à la Yougoslavie (1944) ;
- art. 1310-1319 : CFLN, relations avec l’Égypte (1943-1944) ;
- art. 1407 : CFLN, relations avec les pays occupés, dossier relatif aux Balkans (1943-1944) ;
- art. 1411-1412 : CFLN, relations avec les pays occupés, dossiers relatifs à la Grèce (1943-1944) ;
- art. 1413-1416 : CFLN, relations avec les pays occupés, dossiers relatifs à la Yougoslavie (1943-1944) ;
- art. 1550 : CFLN, service du protocole, dossiers relatifs à l’Égypte et à la Grèce (1943-1944) ;

- art. 1585-1587 : CFLN, télégrammes, Le Caire (1943-1944) ;
- art. 1614 : CFLN, télégrammes, Naples (1943-1944).

M.A.E., Paris, Guerre 1939-1945 Vichy, Z-Europe. Fonds de la sous-direction d'Europe du ministère des Affaires étrangères sous l'État français. Voir en particulier :

- art. 382-406 : Dossiers relatifs à la Grèce (1940-1944) ;
- art. 921-936 : Dossiers relatifs à la Yougoslavie (1940-1944).

M.A.E., Paris, Guerre 1939-1945 Vichy, K-Afrique. Partie du fonds de la sous-direction d'Afrique et Levant du ministère des Affaires étrangères sous l'État français. Voir en particulier :

- art. 58-85 : Dossiers relatifs à l'Égypte (1940-1944).

M.A.E., Paris, Guerre 1939-1945 Vichy, O-Ceuvres. Fonds du service des Œuvres françaises à l'étranger du ministère des Affaires étrangères sous l'État français et au début du GPRF (en cours de reclassement). Voir en particulier :

- art. non coté : Enseignement, dossier Grèce.

M.A.E., Paris, Guerre 1939-1945 Vichy, Protocole. Fonds du service du Protocole du ministère des Affaires étrangères sous l'État français. Voir en particulier :

- art. 33-36 : Corps diplomatique français à l'étranger (1940-1944).

M.A.E., Paris, Guerre 1939-1945 Vichy, Relations commerciales. Fonds de la sous-direction des Relations commerciales du ministère des Affaires étrangères sous l'État français. Voir en particulier :

- art. 147-148 : dossiers Égypte (1940-1944) ;
- art. 235-238 : dossiers Grèce (1940-1944) ;
- art. 481-485 : dossiers Yougoslavie (1940-1944).

M.A.E., Paris, Personnel : fonds de la direction du Personnel.

- 3^e série, vol. 233 : dossier de carrière de Jean POZZI ;
- 4^e série, carton 404 : dossier de carrière de Jean BAELEN ;
- 4^e série, carton 818 : dossier de carrière de Jean FILLIOL ;
- 4^e série, carton 1169 : dossier de carrière de François PUAUX.

M.A.E., Paris, P.A.-A.P., fonds n° 308 : fonds Jean BAELEN (1944-1946). Fonds non classé à la date de confection du présent inventaire.

M.A.E., Paris, P.A.-A.P., fonds n° 348 : fonds Jean POZZI (1821-1965).

5.3 – Sources complémentaires hors du service.

M.A.E., Nantes, Arch. des postes, Le Caire : fonds du consulat général et agence diplomatique de France en Égypte, puis légation en 1920, enfin ambassade à partir de 1946.

M.A.E., Nantes, Mandat Syrie-Liban : fonds du Haut-Commissariat de la République en Syrie et au Liban, devenu en 1941 délégation générale de la France libre au Levant, confiée au général CATROUX.

A.N., C.H.A.N., Section du XX^e siècle, 3 AG : fonds du général de Gaulle (1940-1958). Voir en particulier :

- 3 AG 1/255, dossier 1 (17-104) : Cabinet civil, Affaires étrangères, pays balkaniques, dossier relatif à la Grèce (1940-1944) ;
- 3 AG 1/255, dossier 3 (242-338) : Cabinet civil, Affaires étrangères, dossiers relatifs à l'Égypte (1941-1944) ;
- 3 AG 1/261, dossier 1 (1-149) : Cabinet civil, Affaires étrangères, dossiers relatifs à la Yougoslavie (1942-1944) ;
- 3 AG 1/326 : Dossiers individuels du cabinet du général de Gaulle, dont le dossier du baron Louis de BENOIST.

6 – Notes

7 – Contrôle de la description

7.1 – Notes de l'archiviste.

Répertoire rédigé par Alexandre COJANNOT, conservateur du patrimoine, avec la collaboration d'Olivier CHANTRIAUX.

7.2 – Règles ou conventions.

Suivant la norme ISAD(G).

7.3 – Dates de la description.

Traitement et description du fonds de juin à août 2007.

SOMMAIRE

I — GRÈCE	art. 1-6
II — YOUGOSLAVIE	art. 7-13
III — DOCUMENTATION SUR LE CONTEXTE POLITIQUE	art. 14-15
IV — ACTIVITE DE LA DELEGATION	art. 16-18

INVENTAIRE

I — GRECE

- 1 Représentants de la France libre en Égypte, suivi des affaires grecques. — Dossiers du Comité national français d'Égypte et de la délégation générale des Forces françaises libres en Orient (8 novembre 1940-6 juin 1941). Dossier de la délégation du CFLN en Égypte (20 février 1942-28 février 1944).

1940-1944

À noter : L'article 6 regroupe des documents provenant des fonds des différents représentants de la France libre en Égypte, ayant eu à traiter des affaires grecques avant l'envoi de Jean Baelen en délégation. Il s'agit sans doute d'un fond de dossier transmis par le baron de Benoist à Jean Baelen lors de l'arrivée de ce dernier au Caire en février 1944.

- 2 Gouvernement royal en exil : notes, correspondance et coupures de presse (22 février-10 octobre 1944).

1944

- 3 Organisations de résistance en Grèce : correspondance et coupures de presse (4 mars-19 août 1944).

1944

- 4 Mouvements grecs dissidents en Égypte, mutineries dans l'armée et la marine, répression : tracts, déclarations, pétitions, correspondance et coupures de presse (18 mars-23 août 1944).

1944

- 5 Revendications territoriales, questions de Chypre, du Dodécanèse et de la Macédoine : correspondance, documentation imprimée, coupures de presse (12 juillet 1943-30 août 1944).

1943-1944

À noter : Cet article comprend un fond de dossier provenant de la délégation du CFLN en Égypte.

- 6 Relations franco-helléniques : correspondance (21 février 1942-3 septembre 1944).

1942-1944

À noter : Cet article comprend un fond de dossier provenant de la délégation du CFLN en Égypte.

II — YOUGOSLAVIE

- 7 Déléation du CFLN en Égypte, suivi des affaires yougoslaves et relations avec le gouvernement royal en exil : correspondance et documentation (25 janvier 1941-9 mars 1943).

1941-1943

À noter : La chemise originelle du dossier porte la mention « Dossier Filliol », qui renvoie certainement au lieutenant Jean Filliol, principal adjoint de Louis de Benoist au sein de la délégation du CFLN en Égypte. Cet article correspond donc sans doute, de même que l'article 1, à un fond de dossier transmis par le baron de Benoist à Jean Baelen lors de l'arrivée de ce dernier au Caire en février 1944.

- 8-9 Gouvernement royal en exil.

1942-1944

8 21 décembre 1942-16 mai 1944.

9 19 mai -1^{er} octobre 1944.

- 10-11 Organisations du maréchal Tito et du général Mihailovitch en Yougoslavie.

1942-1944

10 Activité extérieure, relations avec le gouvernement royal en exil et les autres États : correspondance, coupures de presse (5 décembre 1943-6 septembre 1944).

1943-1944

11 Activité intérieure, situation politique et militaire en Yougoslavie : correspondance, rapports, coupures de presse (21 juillet 1943-15 août 1944).

1943-1944

- 12 Gouvernements du général Néditch en Serbie et de Pavélitch en Croatie : dépêches, notes, coupures de presse (15 mars-15 juillet 1944).

1944

- 13 Relations avec la France : correspondance, coupures de presse (8 mars-8 septembre 1944)

1944

III — DOCUMENTATION SUR LE CONTEXTE POLITIQUE INTERNATIONAL

- 14** Situation des Balkans, dossiers par pays. — Albanie (mars 1942-1^{er} août 1944), Bulgarie (29 janvier-8 septembre 1944), Hongrie (8 février-15 juillet 1944), Italie (16 mars-21 août 1944), Roumanie (3 avril-25 août 1944), Turquie (16 mars-10 août 1944), URSS (2 mai-10 août 1944) : correspondance, coupures de presse.
1942-1944
- 15** Libération de l'Europe. — Politique des Alliés : notes de travail, documentation, coupures de presse (s.d., 20 avril-2 août 1944). Politique du CFLN et du GPRF : documentation, coupures de presse (14 mars-23 août 1944).
1944

IV — ACTIVITE DE LA DELEGATION

- 16** Organisation et fonctionnement. — Personnel : réglementation, correspondance (24 février-6 septembre 1944). Installation du poste et matériel : inventaire du mobilier, correspondance (29 février-28 août 1944). Comptabilité : comptes, factures, quittances, correspondance (26 février-24 novembre 1944)
1944
- 17** Protocole. — Relations avec le gouvernement grec : correspondance (25 février-31 août 1944). Relations avec le gouvernement yougoslave : correspondance, lettres de créance (25 février-28 mai 1944). Relations avec les autres représentations, vœux, visites, réceptions : notes, correspondance (14 mars-28 août 1944).
1944
- 18** Correspondance diplomatique. — Organisation de la correspondance, du chiffre et de la valise : notes, télégrammes, bordereaux d'envoi et registres du courrier et des télégrammes (9 mars-7 septembre 1944). Collection de dépêches envoyées (8 mars-6 octobre 1944).
1944

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES COTES DE L'ANCIEN PLAN DE CLASSEMENT

Cotation de l'inventaire	Cotation originelle du fonds de la délégation Baelen
1	B-0
2	B-1/1, B-1/2 et B-1/3
3	B-2
4	B-3
5	B-4
6	B-5
7	A-0
8	A-1/1
9	A-1/2
10	A-2/1 et A-2/2
11	A-3
12	A-4
13	A-5
14	C, C-1, C-2, C-3, C-4, C-5 et C-6
15	D et K
16	G, H et J
17	F
18	I